



HÔTEL DES VENTES DE TOULON

*Richard Mauvais*



**SÉLECTION**

Samedi  
28 novembre 2015  
14 heures

L'Hôtel des Ventes de Toulon est une société de ventes volontaires régie par la loi n°2000-642 du 10 juillet 2000 et un office ministériel régi par l'ordonnance n° 45-2593 du 2 novembre 1945 et le décret n° 45- 0120 du 19 décembre 1945. L'Hôtel des Ventes agit comme mandataire du vendeur qui contracte avec l'acquéreur ou par autorité de Justice. Les ventes aux enchères organisées par l'Hôtel des Ventes de Toulon sont soumises aux présentes conditions, susceptibles d'être amendées par des avis écrits ou oraux mentionnés au procès-verbal de la vente.

## 1. DES BIENS MIS EN VENTE

1.1. Les acquéreurs potentiels sont invités à examiner les biens pouvant les intéresser lors des expositions organisées avant les enchères par l'Hôtel des Ventes de Toulon. Des rapports d'état peuvent être communiqués à titre indicatif et gracieux sur simple demande, par courrier, téléphone ou courrier électronique. Ceux-ci sont fonction des connaissances artistiques et scientifiques la date de la vente et toute erreur ou omission ne saurait entraîner la responsabilité de l'Hôtel des Ventes de Toulon.

1.2. Les mentions figurant au catalogue sont établies par l'Hôtel des Ventes de Toulon et l'expert qui l'assiste le cas échéant, sous réserve des notifications et des rectifications annoncées au moment de la présentation du lot et portées au procès-verbal de la vente. Les dimensions, les poids et les estimations ne sont donnés qu'à titre indicatif. Les couleurs des œuvres portées au catalogue peuvent être différentes en raison des processus d'impression. Les photos ont pour seul usage d'illustrer le catalogue, seules les notices explicatives ont valeur contractuelle. L'absence de mention d'état au catalogue n'implique nullement que le lot soit en parfait état de conservation ou exempt de restauration, usures, craquelures, rentoilage ou autre imperfection.

1.3. Les biens sont vendus dans l'état où ils se trouvent au moment de la vente. Aucune réclamation ne sera admise une fois l'adjudication prononcée, l'exposition préalable ayant permis l'examen de l'objet.

1.4. Pour faciliter la présentation des biens lors de ventes, l'Hôtel des Ventes de Toulon pourra utiliser des moyens vidéos. En cas d'erreur de manipulation pouvant conduire pendant la vente à présenter un bien différent de celui sur lequel les enchères sont portées, l'Hôtel des Ventes ne pourra engager sa responsabilité, et sera seul juge de la nécessité de recommencer les enchères.

## 2. DES ENCHÈRES

2.1. Tout enchérisseur est réputé avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions de vente.

2.2. Les enchères suivent l'ordre des numéros du catalogue. L'Hôtel des Ventes se réserve cependant le droit de modifier l'ordre de la vacation ou de retirer certains lots au cours de la vente.

2.3. Les enchérisseurs sont invités à fournir une caution (chèque ou carte bleue en cours de validité) et leurs coordonnées dès la première enchère portée.

2.4. Le mode usuel pour enchérir consiste à être présent dans la salle. Toutefois, tout enchérisseur qui souhaite laisser un ordre d'achat par écrit ou enchérir par téléphone (pour un montant minimum de 300 euros par lot) peut utiliser le formulaire prévu à cet effet en fin du catalogue de vente ou durant l'exposition. Ce formulaire doit parvenir à l'Hôtel des Ventes de Toulon accompagné d'un relevé d'identité bancaire ou des coordonnées bancaires au moins 24 heures avant la vente. L'Hôtel des Ventes de Toulon se charge alors gracieusement des enchères par téléphone ainsi que des ordres d'achat.

2.5. Dans tous les cas, l'Hôtel des Ventes de Toulon ne pourra être tenue pour responsable d'un problème de liaison téléphonique ainsi que d'une erreur ou d'une omission dans l'exécution des ordres reçus.

2.6. Dans l'hypothèse de deux ordres d'achat identiques, c'est l'ordre le plus ancien qui aura la préférence. En cas d'enchères dans la salle pour un montant équivalent à un ordre d'achat, l'enchérisseur présent aura la priorité.

2.7. Le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'adjudicataire. En cas de double enchère reconnue effective par le commissaire-priseur, le lot sera remis en vente, toutes les personnes présentes pouvant concourir à la deuxième mise en adjudication.

2.8. Les résultats des ventes sont disponibles sur demande adressée à l'Hôtel des Ventes de Toulon, dans *La Gazette Drouot* ou sur le site internet de l'Hôtel des Ventes ([www.interencheres.com/83002](http://www.interencheres.com/83002)).

## 3. DU PAIEMENT

3.1. La vente est faite au comptant et conduite en euros.

3.2. Le paiement est effectué au cours de la vente ou immédiatement après.

3.3. Les acquéreurs paieront en sus de l'adjudication les frais et taxes suivants :  
- Ventes volontaires : 17,5% H.T. soit 21% TTC (TVA 20%)  
- Ventes judiciaires : 10,03% H.T. soit 14,4% TTC (TVA 20%)

Les lots vendus judiciairement sont signalés par un astérisque (\*)  
Les adjudicataires ayant enchéri par voie électronique (*Interencherès Live*) ont redevables de 3% de frais en sus.

3.4. Les taxes (TVA sur commissions et TVA à l'import) peuvent être rétrocédées à l'adjudicataire sur présentation des justificatifs d'exportation hors CEE. Un adjudicataire CEE justifiant d'un n° de TVA Intracommunautaire sera dispensé d'acquitter la TVA sur les commissions.

3.5. L'adjudicataire pourra s'acquitter du paiement par les moyens suivants :

- Espèces, dans la limite de la législation en vigueur.
- Carte bancaire, l'Hôtel des Ventes de Toulon se réserve le droit d'imputer à l'adjudicataire les frais supplémentaires imposés par certaines cartes bancaires.
- Chèque de banque établi à l'ordre indiqué sur le bordereau d'adjudication.
- Virement bancaire à l'adresse figurant sur le bordereau d'adjudication.

## 4. DU DÉFAUT DE PAIEMENT

4.1. À défaut de paiement du montant de l'adjudication et des frais, une mise en demeure sera adressée à l'acquéreur par lettre recommandée avec avis de réception. A défaut de paiement de la somme due à l'expiration du délai d'un mois après cette mise en demeure, il sera perçu sur l'acquéreur et pour prise en charge des frais de recouvrement un honoraire complémentaire de 10% H.T. du prix d'adjudication, avec un minimum de 250 euros.

4.2. L'application de cette clause ne fait pas obstacle à l'allocation de dommages et intérêts et aux dépens de la procédure qui serait nécessaire, et ne préjuge pas de l'éventuelle mise en œuvre de la procédure de folle enchère régie par l'article L 321-14 du Code de Commerce. Dans le cadre de la procédure de folle enchère, l'Hôtel des Ventes de Toulon se réserve de réclamer à l'adjudicataire défaillant le paiement de la différence entre le prix d'adjudication initial et le prix d'adjudication sur folle enchère, s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères.

4.3. L'Hôtel des Ventes de Toulon se réserve la possibilité de procéder à toute compensation avec les sommes dues à l'adjudicataire défaillant. De même, l'Hôtel des Ventes de Toulon se réserve d'exclure de ses ventes futures tout adjudicataire qui n'aura pas respecté les présentes conditions de vente.

## 5. DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

5.1. L'Hôtel des Ventes de Toulon est propriétaire du droit de reproduction de son catalogue. Toute reproduction de celui-ci est interdite et constitue une contrefaçon à son préjudice.

5.2. En outre l'Hôtel des Ventes dispose d'une dérogation légale lui permettant de reproduire dans son catalogue les œuvres mises en vente, alors même que le droit de reproduction ne serait pas tombé dans le domaine public.

5.3. Toute reproduction du catalogue de l'Hôtel des Ventes de Toulon peut donc constituer une reproduction illicite d'une œuvre exposant son auteur à des poursuites en contrefaçon par le titulaire des droits sur l'œuvre.

5.4. La vente d'une œuvre n'emporte pas au profit de son propriétaire le droit de reproduction et de représentation de l'œuvre.

## 6. DU RETRAIT DES ACHATS

6.1. Dès l'adjudication, les objets sont placés sous l'entière responsabilité de l'acquéreur.

6.2. Aucun lot ne sera remis aux acquéreurs avant acquittement de l'intégralité des sommes dues. En cas de paiement par virement, la délivrance des objets pourra être différée jusqu'à l'encaissement.

6.3. Pour l'enlèvement des lots qui ne sont pas été retirés le jour de la vente, il est conseillé de contacter préalablement l'Hôtel des Ventes de Toulon.

6.4.1. Les tableaux et objets d'art peuvent être retirés sur rendez-vous au 54, boulevard Georges Clemenceau – 83000 Toulon, du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures (17 heures le vendredi). Après un délai de quinze jours de stockage gracieux, ce dernier sera facturé 18 euros

TTC par mois et par lot, soit 6 euros TTC par semaine et par lot. Toute semaine commencée est réputée due.

6.4.2. Le mobilier, et de manière générale les pièces volumineuses, sont conservées gracieusement pendant les 48 heures ouvrables suivant la vente, à expiration de ce délai elles sont déplacées au magasinage. Les frais de transport et de stockage sont à la charge de l'acheteur et lui seront facturés directement par le transporteur, par semaine et selon les tarifs en vigueur. Le magasinage des objets n'engage pas la responsabilité de l'Hôtel des Ventes de Toulon.

6.5. Le transport ou l'expédition des lots est effectué aux frais et sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire après demande écrite adressée à l'Hôtel des Ventes. Des frais d'emballage forfaitaires de 5 euros TTC par objet et 9 euros TTC par tableau seront facturés à l'acquéreur en plus du coût de l'expédition. L'Hôtel des Ventes de Toulon se réserve le droit de refuser une expédition compte tenu de la fragilité, du poids ou des dimensions desdits lots.

## 7. DE L'APPLICATION DES PRÉSENTES CONDITIONS

7.1. Les dispositions des présentes conditions générales sont indépendantes les unes des autres. La nullité de quelque disposition ne saurait entraîner l'inapplicabilité des autres.

7.2. Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. Toute contestation relative à leur existence, leur validité et leur exécution sera de la compétence des tribunaux de Toulon.



# HÔTEL DES VENTES DE TOULON

*Richard Maunier*

*Richard Maunier, commissaire-priseur associé & Marie Trévoux, commissaire-priseur salariée*

OPÉRATEUR DE VENTES AUX ENCHÈRES & OFFICE DE COMMISSAIRES-PRISEURS JUDICIAIRES

Agrément n°2002-321 du 10/07/2002 • Sarl au capital de 10 000 euros • Siret : 442 757 756

54, boulevard Georges Clemenceau • 83000 Toulon

Tél.: +33 (0)4 94 92 62 86 • Fax : +33 (0)4 94 91 61 01

Email : [contact@hdvtoulon.fr](mailto:contact@hdvtoulon.fr) • Site : [www.interencheres.com/83002](http://www.interencheres.com/83002)

## SÉLECTION

*Comme chaque mois,  
retrouvez notre sélection de bijoux, meubles,  
tableaux, objets d'art et curiosités*

Vente aux enchères publiques


Samedi 28 novembre 2015

14 heures

## EXPOSITIONS PUBLIQUES

Vendredi 27 novembre de 17 heures à 18 heures 30

Samedi 28 novembre de 10 heures à 12 heures

Photos complémentaires, ordres d'achat et demandes d'information sur  [www.interencheres.com/83002](http://www.interencheres.com/83002)

Détail de Alejandro SEIQUER (1850-1921), Poussins se disputant une langoustine, panneau, 46 x 37,5 cm.

## PIECES, BIJOUX & MONTRES

1	<b>LOT DE PIECES</b> ARGENT 50 francs, 5 francs, 10 francs, 1 franc, 2 centimes	20/30
2	<b>DEUX PIECES</b> 20 FRANCS OR REPUBLIQUE FRANCAISE	320/350
3	<b>DEUX PIECES</b> 20 FRANCS OR MARIANNE	320/350
4	<b>LOT DE QUATRE PIECES</b> D'OR NAPOLEON III AUREOLE	640/680
5	<b>LOT DE CINQ PIECES</b> D'OR NAPOLEON III	800/900
6	<b>LOT DE CINQ PIECES</b> D'OR NAPOLEON III	800/900
7	<b>LOT DE 5 PIECES</b> D'OR NAPOLEON III	800/900
8	<b>LOT DE SIX PIECES</b> DE 20 FRANCS OR REPUBLIQUE FRANCAISE	950/1000
9	<b>BOUCLES D'OREILLES</b> dormeuses or deux tons <i>Poids brut : 2,95 g - En règle</i>	60/80
10	<b>PAIRE DE BOUCLES D'OREILLE</b> en or jaune à motif torsadé orné au centre d'une perle blanche <i>Poids brut : 3.20g- En règle</i>	60/80
11	<b>LOT D'OR</b> comprenant: une chaîne en or jaune, un pendentif en or jaune formant un nœud orné de brillants et une paire de créoles <i>Poids brut total : 6.50 g – Dispensé</i>	110/130
12	<b>BAGUE</b> en or jaune ornée d'une intaille <i>Poids 5.8 g - A Charge de contrôle</i>	120/150
13	<b>BRACELET</b> or rigide ouvrant <i>Poids : 4,45 g - A charge de contrôle</i>	80/100
14 *	<b>CHAINE</b> giletère en or jaune On y joint une <b>BOURSE</b> en métal argenté <i>Poids: 6.20 g - En règle</i>	120/130
15	<b>BROCHE</b> bouclier en or jaune ornée d'une perle <i>Poids brut : 4.6 g - En règle</i>	80/100
16	<b>LOT DE 3 EPINGLES A CRAVATTES</b> en or jaune dont : une épingle ornée d'un camée sur pierre dure à profil féminin une épingle ornée d'un diamant couronné une épingle ornée d'une perle Fin XIXème <i>Poids brut : 8.9 g - En règle ou dispensées</i>	70/80
17	<b>BAGUE</b> dôme en or blanc sertie de diamants taillés en 8/8, le diamant central égrisé <i>Poids brut : 4.8 g - En règle</i>	120/150
18	<b>BRACELET</b> montre ruban noir, boîtier en or jaune, chiffres arabes <i>Poids brut : 7,80 g - En règle</i>	60/80

19	<b>BROCHE</b> en métal ornée d'une miniature de porcelaine dans un entourage de roses (manque) <i>Poids brut : 9.2 g - A charge de contrôle</i>	<b>100/150</b>
20	<b>BAGUE</b> en or jaune surmontée de deux anneaux entremêlés, l'un serti de diamants <i>Poids brut : 8.20 g - En règle</i>	<b>150/180</b>
21	<b>LOT D'OR</b> comprenant: une broche camée en or jaune, 2 bagues en or jaune ornées de pierres bleues et rouges, une paire de créoles en or jaune (détériorée) <i>Poids brut total : 14.15 g - en règle</i>	<b>200/220</b>
22	<b>BROCHE</b> en or jaune figurant une calèche et un cheval en émail <i>Poids brut : 10.8 g - A charge de contrôle</i>	<b>150/200</b>
23 *	<b>UNE CHAINE</b> en or jaune accompagnée d'un pendentif en or jaune orné d'une pierre verte et de roses On y joint un <b>PENDENTIF</b> en or jaune 9 kt orné d'une pierre rouge (PB:3.65 g) <i>Poids brut : 8.45 g - En règle ou Dispensé</i>	<b>180/200</b>
24	<b>BRACELET</b> en or jaune maille gourmette <i>Poids : 9,15 g - En règle</i>	<b>170/190</b>
25 *	<b>LOT D'OR</b> comprenant: deux médailles en or jaune, une broche en or jaune ornée de roses et pierres bleues, un bracelet or jaune orné d'une breloque porte mèche en or et perles On y joint une <b>EPINGLE</b> en métal doré et pierres blanches et bleue <i>Poids brut total : 19.85 g - En règle ou A charge</i>	<b>280/300</b>
26	<b>BAGUE</b> en or et platine sertie d'un diamant de 0.70 ct Egrisée <i>Poids brut : 3.9 g - En règle</i>	<b>300/500</b>
27	<b>LOT DE 3 EPINGLES A CRAVATTES</b> dont: une épingle en or jaune ornée d'une intaille sur cornaline une épingle en métal ornée d'une micro mosaïque une épingle en or et métal On y joint une <b>PAIRE DE BOUTONS DE MANCHETTE</b> en métal doré émaillée <i>Poids brut total : 14.6 g</i>	<b>70/80</b>
28	<b>BROCHE</b> en or jaune figurant une cigale <i>Poids : 7,15 g - En règle</i>	<b>140/160</b>
29	<b>COLLIER</b> sautoir en or jaune filigrané ponctué de perles <i>Poids brut : 11.2 g - En règle</i>	<b>220/250</b>
30	<b>COLLIER</b> en or jaune maille torsadée <i>Poids : 19,40 g -En règle</i>	<b>380/420</b>
31	<b>COLLIER</b> boules or jaune en chute avec chaînette de sécurité <i>Poids : 13,05 g - A charge de contrôle</i>	<b>230/250</b>

32 *	<b>LOT DE 6 ALLIANCES</b> en or jaune On y joint un <b>LOT</b> de débris or ( 2.35 g) et un <b>LOT</b> de débris en plaqué or et pierres blanches <i>Poids total: 11.65 g - Dispensées de contrôle</i>	240/250
33	<b>MONTRE DE POCHE</b> EN OR jaune <i>Poids brut : 57.5 g - En règle</i>	350/500
34	<b>BRACELET</b> or deux tons orné de diamants taillés en roses Fin XIXème <i>Poids brut : 10,35 g - En règle</i>	200/300
35	<b>COLLIER</b> maile forçat or jaune <i>Poids: 33,30 g - En règle</i>	600/700
36	<b>BAGUE</b> en or gris orné d'un diamant radiant de 0.20 ct <i>Poids brut : 7 g - A charge de contrôle</i>	200/300
37 *	<b>LOT D'OR</b> comprenant: une alliance en or jaune, une chevalière en or jaune monogrammée MG, une bague en or jaune, un pendentif en or jaune et roses On y joint une <b>CHAINE</b> en plaqué or et un médaillon porte photo en plaqué or <i>Poids brut total : 17.10 g - Dispensés ou A charge de contrôle</i>	300/320
38	<b>BRACELET</b> en or jaune à motif floral alterné de saphirs en serti clos <i>Poids brut: 17 g - En règle</i>	280/320
39	<b>BAGUE</b> en or jaune ornée d'un diamant central taille ancienne d'environ 0.20 carat dans un entourage de pierres rouges <i>Poids brut : 3,8g - A charge de contrôle</i>	200/250
40	<b>BROCHE</b> or boules et tubogaz Année 50 <i>Poids:16,35 g - En règle</i>	300/380
41	<b>BRACELET</b> en or jaune maille américaine <i>Poids : 28,65 g - En règle</i>	500/550
42	<b>LOT D'OR</b> comprenant 6 bagues or jaune ornées de pierres verte, rouge et brillants dont une en 10 kt et de 3 alliances en or jaune dont une en 14 kt <i>Poids brut total : 30.85 g - En règle ou dispensé</i>	450/500
43	<b>LOT D'OR</b> comprenant un pendentif plaque, un bracelet gourmette, 3 chaînes en or jaune (détériorées), un débris de bracelet <i>Poids : 50.45 g - En règle</i>	900/1000
44	<b>BAGUE</b> dôme en or jaune <i>Poids : 15.90 g - En règle</i>	280/300
45	<b>COLLIER</b> EN OR JAUNE maille palmier <i>Poids : 22.3 g - En règle</i>	420/450
46	<b>BAGUE</b> en or deux tons ornée d'un diamant de 0.30 ct <i>Poids brut: 3.7 g - En règle</i>	220/250

47	<b>BRACELET EN OR JAUNE SOUPLE</b> <i>Poids : 15.3 g - En règle</i>	280/300
48	<b>COLLIER</b> en or jaune maille grains de café ( fermoir détérioré) <i>Poids 17.47 g - En règle</i>	300/320
49	<b>BRACELET</b> or jaune maille fantaisie <i>Poids : 19,25 g - A charge de contrôle</i>	380/400
50	<b>BRACELET</b> rigide ouvrant torsadé <i>Poids: 14,30 g -En règle</i>	280/320
51	<b>UNE CHAINE</b> en or jaune (1 anneau en métal) <i>Poids : 6.67 g - en règle</i>	120/150
52	<b>BAGUE</b> en or jaune ornée d'un camée coquille à profil féminin <i>Poids brut: 3.70 g - Dispensée de contrôle</i>	50/60
53	<b>BROCHE</b> épée en métal Travail étranger	30/60

**SUITE ULTERIEUREMENT**





# V E N T E S   À   V E N I R

Samedi 6 décembre 2015

à 14 heures

TABLEAUX, MOBILIER & OBJETS D'ART

Expert Tableaux Modernes et Provençaux : Michel Maket

Samedi 12 décembre 2015

à 14 heures

SELECTION de NOËL

Mercredi 26 décembre 2015

à 9 heures

Vente COURANTE

Jeudi 17 décembre 2015

à 14 heures

BIJOUX

A la requête du Crédit Municipal de Toulon

Mercredi 13 janvier 2016

à 9 heures

Vente COURANTE

Mercredi 20 janvier 2016

à 9 heures

Vente COURANTE

Jeudi 21 janvier 2016

à 14 heures

BIJOUX

A la requête du Crédit Municipal de Toulon

Samedi 30 janvier 2016

à 14 heures

SELECTION

*Richard Maunier, commissaire-priseur associé & Marie Trévoux, commissaire-priseur salariée*

OPÉRATEUR DE VENTES AUX ENCHÈRES & OFFICE DE COMMISSAIRES-PRISEURS JUDICIAIRES

Agrément n°2002-321 du 10/07/2002 • Sarl au capital de 10 000 euros • Siret : 442 757 756

54, boulevard Georges Clemenceau • 83000 Toulon

Tél.: +33 (0)4 94 92 62 86 • Fax : +33 (0)4 94 91 61 01

Email : [contact@hdvtoulon.fr](mailto:contact@hdvtoulon.fr) • Site : [www.interencheres.com/83002](http://www.interencheres.com/83002)